Hoerdt, le 28 janvier 2022

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2022 A LA MAISON DES SERVICES DE LA CCBZ A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 20 janvier 2022 *transmise le : 20 janvier 2022*

Membres élus : 27 *en fonction : 27* *présents : 23*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laetitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Mathieu HIRSCH, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Madame Florence NOBLET qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER,
Monsieur Maurice DONTENVILLE qui donne procuration à Madame Nadia STOLL
Emmanuelle EBERHARDT qui donne procuration à Monsieur Laurent WAEFFLER,
Monsieur Alexandre WINTER,

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs – approbation du plan de financement.
6. Réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs – autorisation de signer le permis de construire.
7. Motion sur le droit local et les jours fériés.
8. Avis sur installation classée : SCCV Greenlog - projet de création d'un entrepôt de matières combustibles.
9. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Mathieu HIRSCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

16/12/2021	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de la coopérative agricole fruits et légumes d'Alsace de Hoerdt.
16/12/2021	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du Conseil d'Administration de la société des courses de Strasbourg-Hoerdt à l'hippodrome.
18/12/2021	Présence de nombreux élus lors du concert de Noël de l'Harmonie de Hoerdt.
18/12/2021	Monsieur le Maire a répondu à l'invitation de la société SB création pour une visite de chantier.
26/12/2021	Monsieur le Maire et Madame Caroline MAECHLING ont présenté leurs meilleurs vœux à Madame GOERST à l'occasion de ses 90 ans.
27/12/2021	Madame Nadia STOLL et Monsieur Mathieu TAESCH ont présenté leurs meilleurs vœux à Madame GANTZER à l'occasion de ses 90 ans.
08/01/2022	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté leurs meilleurs vœux à Monsieur Philippe SCHMITT à l'occasion de ses 90 ans.
17/101/2022	Comité de suivi de site de forages géothermiques de Vendenheim.
19/01/2022	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la réunion de bureau de la maison d'accueil La Solidarité qui s'est tenu à Weyersheim.
20/01/2022	Monsieur le Maire et Madame Caroline MAECHLING ont représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'association de la Maison des Arts et du Patrimoine.
24/01/2022	Commission cadre de vie.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS.

Points sur les commissions municipales.

Le compte rendu de la commission cadre de vie du 24 janvier 2022 sera distribué prochainement.

Monsieur Grégory GANTER fait le point sur l'avancement des travaux à l'espace bien-être et à l'espace de coworking. L'ouverture de l'espace bien-être est prévue au 1er mars 2022.

Madame Caroline MAECHLING présente le compte rendu du conseil communautaire du 20 décembre 2022.

Monsieur Daniel MISCHLER fait un point sur l'avancement des travaux au niveau des fossés en cours dans le Ried. Il indique que 300 arbres et 2 600 arbustes ont été plantés dans le cadre des phases 1 et 2 des travaux. L'achèvement des travaux est prévu fin février 2022.

5/ REHABILITATION, RENOVATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délibération du 8 septembre 2020, à lancer les consultations en vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de l'opération, après que le programme technique détaillé ait été approuvée également par délibération du Conseil Municipal.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par délibération du 29 juin 2021 à l'équipe de maîtrise d'œuvre Urbane Kultur.

L'avant-projet sommaire, a pour sa part, été approuvé par délibération du 24 novembre 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement, tel que proposé, pris sur la base de l'estimatif de l'avant-projet sommaire.

Le montant estimatif du projet phase avant-projet sommaire est de 5 781 776,00 € HT auxquels il convient d'ajouter :

- La rénovation de la piste d'athlétisme pour 125 630,00 € HT
- La rénovation du parvis et du hall du centre culturel pour 139 016,00 € HT
- Le surdimensionnement de la production de chaleur pour 118 750,00 € HT

soit pour un total de : 6 165 172,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat	975 000 €
Région	500 000 €
Département	1 686 000 € (notifié)
Communauté de Communes	150 000 € (notifié)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU la délibération du 29 juin 2021 confiant la mission de maîtrise d'oeuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre Urbane Kultur,

VU la délibération du 24 novembre 2021 approuvant l'avant-projet sommaire,

après en avoir délibéré,

APPROUVE Le plan de financement suivant :

Etat	975 000 €
Région	500 000 €
Département	1 686 000 €
Communauté de Communes	150 000 €

sur la base de l'avant-projet sommaire, tel que présenté, sous réserve de prendre en considération les observations émises et d'apporter les modifications demandées,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, du Conseil Régional, de l'Etat et/ou de toute autre instance susceptible d'accorder des subventions pour ce genre de projet, y compris les institutions européennes,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

Adopté à l'unanimité.

6/ REHABILITATION, RENOVATION ET EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL : AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire précise que les plans du projet ont été légèrement modifiés entre le stade APS et la phase permis de construire.

Ce dernier doit être déposé avant le 31 janvier 2022 afin de pouvoir solliciter des subventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer la demande de permis de construire concernant la réhabilitation, la rénovation et l'extension des équipements sportifs du centre culturel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer la demande de permis de construire concernant la réhabilitation, la rénovation et l'extension des équipements sportifs du centre culturel et tous les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité.

7/ MOTION SUR LE DROIT LOCAL ET LES JOURS FERIES

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle.

Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Madame la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuie sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirme que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne.

Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours.

Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent.

La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, Conseil Municipal de Hoerdt demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

Adopté à l'unanimité.

8/ AVIS SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES : SCCV GREENLOG – PROJET DE CREATION D'UN ENTREPOT DE MATIERES COMBUSTIBLES

La SCCV GREENLOG 2018 a déposé auprès des services de l'État, un dossier et une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Vendenheim.

Le dossier d'enregistrement est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-V

L'arrêté préfectoral a prescrit l'ouverture d'une consultation du public du 3 janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, le dossier est communiqué pour avis au Conseil Municipal.

En application de l'article R. 512-46-13 du Code de l'environnement, l'avis au public annonçant la consultation a été affiché sur le panneau d'affichage destiné à cet effet situé à l'extérieur des locaux de la mairie, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, soit avant le 20 décembre 2021 et pendant toute la durée de celle-ci.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis au sujet de la demande de la société SCCV GREENLOG 2018 qui a été adressée aux services de la préfecture concernant l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sise à Vendenheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le dossier présenté par la société SCCV GREENLOG 2018,

après en avoir délibéré,

N'EMET pas d'objection à la demande de la société SCCV GREENLOG 2018 concernant l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sise à Vendenheim.

Adopté à l'unanimité.

11/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Petite rue
- 11 rue du Travail
- Rue de Geudertheim
- 55 A rue de la Gare
- 65 rue de la Tour

- Carnaval 2022

Monsieur Mathieu TAESCH explique que la cavalcade du Carnaval 2022 est annulée.

Selon l'évolution des conditions sanitaires, une petite manifestation pourrait être organisée. Monsieur Mathieu TAESCH précise que le village sera décoré comme chaque année aux couleurs du carnaval

- Pôle bien-être

Madame Nathalie GRATHWOHL présente aux élus le pôle bien être ainsi que les professionnels susceptibles d'être retenus.

- Travaux centre culturel

Madame Anne MULLER présente le planning ainsi que l'organisation du chantier du centre culturel.

- Colis aux aînés

La distribution des colis aux personnes âgées s'est passée dans de bonnes conditions.

- Stationnement

Signalement de problèmes récurrents de stationnement devant l'ancien restaurant A l'Ange. Monsieur le Maire vérifiera dans le dossier de permis l'accessibilité handicapés des locaux.

- Commissions municipales

Le 16 février 2022 à 20 h : commission associations.
Le 19 février 2022 à 20 h : commission cadre de vie.
Le 21 février 2022 à 18 h 30 : commission travaux, sécurité et plan de circulation.
Le 22 février 2022 à 19 h : commission des finances.

- Conseil Municipal

Le 8 mars 2022 : Conseil Municipal (DOB + CA 2021).
Le 5 avril 2022 : Conseil Municipal (BP 2022).

- Calendrier des fêtes

Jeudi 27 janvier 2022 : Assemblée générale du club du temps libre.
Vendredi 28 janvier 2022 : Assemblée générale de l'association jumelage.
Samedi 29 janvier 2022 : Portes ouvertes de l'association enfant art et pédagogie.
Dimanche 30 janvier 2022 : Pot au feu des secouristes.
Dimanche 6 février 2022 : Concert de l'harmonie.
Vendredi 18 février 2022 : Tournoi vétérans au centre culturel.
Samedi 19 février 2022 : Bal des pompiers au centre culturel.
Jeudi 24 février 2022 : Carnaval du club du temps libre.
Samedi 26 février 2022 : Disco carnaval au centre culturel.
Dimanche 27 février 2022 : Carnaval des enfants au centre culturel.
Lundi 28 février 2022 : Lundi des roses au centre culturel.
Dimanche 6 mars 2022 : Courses hippiques à l'hippodrome.
Dimanche 6 mars 2022 : Philatélie au centre culturel.

Fin de la séance à 21 h 45